

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. 1/T.

A
Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION :

N°

Mots

Heure

Parafe

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement : *Luik*

Indications de service taxées : *Propers*

Adresse
du destinataire
{ *Propers*
USUMBURA

TEXTE ET SIGNATURE

303 /P.E. Fiches Etat Civil envoyées par courrier 30/1/51, stop annexées à lettre 251/P.E.1 stop renvoyées sous couvert Résident Ruanda stop

Territoire



JF

Transmis à

à h. m.

Le Télégraphiste,

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

Territoire

à *Ruhengeri*

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
078	Wimblure	25/23	7	0845	off
Indications de service taxées		<u>TELEGRAMME</u>			
IPF 7.8.51		Mod. 2/T. <i>territoire enkengui</i>			



Heure

Urgent

RP Réponse payée

LT Télégramme lettre

TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

<p>05706/ pers princi démonstr territorial rheinhard renvoyer toute urgence courrier special faches état civil transmises par une lettre 60/ pers princi paumer =</p> <p style="text-align: right;">✓ 150</p> <p style="text-align: right;">pro pers</p> <p>M. Toclet</p> <p>Rédiger la réponse a.v.p. - Lettre entre 4° 240 et 260 de l'indicateur - envoyée le 30/1/51</p> <p style="text-align: right;">off</p>	
--	--